

Liste des délibérations prises en Conseil Municipal du 27 octobre 2025

N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
DEL312025	Fonction publique	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
DEL322025	Fonction publique	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2025	Approuvée
DEL332025	Décisions budgétaires	Décisions modificatives	Approuvée
DEL342025	Acquisitions	Acceptation par la Commune de la cession d'un chemin d'exploitation de l'Association Foncière, suite à la demande de la Commune	Approuvée
DEL352025	Subventions	Subvention au Souvenir Français	Approuvée
DEL362025	Divers	Renouvellement de la convention de participation d'un agriculteur au déneigement de la commune pour la saison hivernale 2025/2026	Approuvée

La liste des délibérations prises en conseil municipal est publiée sur le site internet de la commune www.durningen.fr et affichée en mairie.

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15
Présents : 12

Date de la convocation : 20.10.2025
Date d'affichage : 20.10.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile,
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien,

Monsieur ANDRE David a donné procuration à Madame Christine BLANCHAIS
Madame HEID Sophie a donné procuration à Monsieur SCHMITT Sébastien
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick
Monsieur WINTZ Maurice a donné procuration à Monsieur FIEGEL Gilbert

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. WEBER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LITTNER Yannick

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 31/2025 Désignation du secrétaire de séance

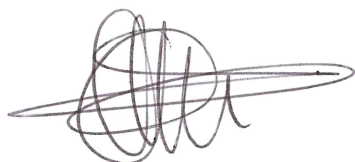
Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur Yannick LITTNER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré le 27 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Yannick LITTNER



La Maire
Christine BLANCHAIS



COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15
Présents : 12

Date de la convocation : 20.10.2025
Date d'affichage : 20.10.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile,
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien,

Monsieur ANDRE David a donné procuration à Madame Christine BLANCHAIS
Madame HEID Sophie a donné procuration à Monsieur SCHMITT Sébastien
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick
Monsieur WINTZ Maurice a donné procuration à Monsieur FIEGEL Gilbert

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. WEBER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LITTNER Yannick

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 32/2025 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposée.

Fait et délibéré le 27 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Yannick LITTNER

La Maire
Christine BLANCHAIS



COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15 Date de la convocation : 20.10.2025
Présents : 12 Date d'affichage : 20.10.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile,
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien,

Monsieur ANDRE David a donné procuration à Madame Christine BLANCHAIS

Madame HEID Sophie a donné procuration à Monsieur SCHMITT Sébastien

Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick

Monsieur WINTZ Maurice a donné procuration à Monsieur FIEGEL Gilbert

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. WEBER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LITTNER Yannick

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 33/2025 Décisions modificatives du budget

Sur proposition de Mme la Maire, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement – dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Crédits ouverts	Crédits réduits	Objet
21	2151	38	10 000 €		Arbres le long des routes d'entrées du village
21	2117	10		10 000 €	Achat bois et forêt
21	21838	20	2 300 €		Ordinateur + écran
23	2313	19		2 300 €	Ferme Rui Construction

21	21318	21	4 700 €		Appuis de baie en grès de l'Eglise
23	2313	19		4 700 €	Ferme Rui Construction
21	21848	20	600 €		5 Lits de camp (PCS)
23	2313	19		600 €	Ferme Rui Construction
21	2188	30	7 100 €		3 bornes de propreté city dog + 5 poubelles en aluminium – Fabrication française
23	2313	19		7 100 €	Ferme Rui Construction
	TOTAL		24 700 €	24 700 €	

Fait et délibéré le 27 octobre 2025

Le secrétaire de séance
 Yannick LITTNER



La Maire
 Christine BLANCHAIS




COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15
Présents : 12

Date de la convocation : 20.10.2025
Date d'affichage : 20.10.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile,
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien,

Monsieur ANDRE David a donné procuration à Madame Christine BLANCHAIS
Madame HEID Sophie a donné procuration à Monsieur SCHMITT Sébastien
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick
Monsieur WINTZ Maurice a donné procuration à Monsieur FIEGEL Gilbert

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. WEBER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LITTNER Yannick

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 34/2025 Acceptation par la Commune de la cession d'un chemin d'exploitation de l'Association Foncière, suite à la demande de la Commune

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'Association Foncière de Durningen est propriétaire du chemin d'exploitation le long du terrain de jeux et de la RD 61, cadastré section 33, parcelles n°171, 172 et 173 pour une contenance totale de 5 ares 48 centiares.

Ce chemin n'est plus utilisé par les exploitants agricoles dans le cadre de leur activité, mais par les piétons, les écoliers, notamment comme itinéraire de liaison douce entre les communes de Durningen et de Kienheim. Cette situation confère à ce chemin un usage de type chemin piétonnier communal qui dépasse les missions de l'Association Foncière.

La commune envisage d'éclairer cet accès à l'école avec des lampadaires, elle a ainsi demandé à l'Association Foncière le transfert de propriété de ce chemin. L'Association Foncière a délibéré en date du 23 septembre 2025 en faveur de la cession du chemin à titre gratuit au profit de la commune.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 067-216701094-20251027-DEL342025-DE

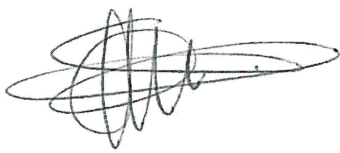
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

-D'accepter la cession à titre gratuit du chemin d'exploitation cadastré section 33, parcelles n°171, 172 et 173 d'une superficie de 5 ares 48 centiares.

-D'autoriser Madame la Maire à signer tout document et acte nécessaire à la régularisation de cette cession, y compris l'acte administratif.

Fait et délibéré le 27 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Yannick LITTNER



La Maire
Christine BLANCHAIS



COMMUNE DE DURNINGEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15
Présents : 12

Date de la convocation : 20.10.2025
Date d'affichage : 20.10.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile,
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien,

Monsieur ANDRE David a donné procuration à Madame Christine BLANCHAIS
Madame HEID Sophie a donné procuration à Monsieur SCHMITT Sébastien
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick
Monsieur WINTZ Maurice a donné procuration à Monsieur FIEGEL Gilbert

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. WEBER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LITTNER Yannick

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 35/2025 Subvention au Souvenir Français

Conformément aux crédits ouverts au budget primitif 2025, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de la subvention suivante :

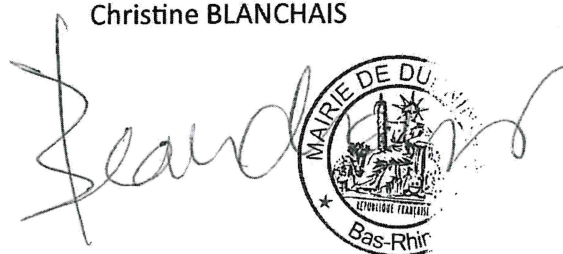
Articles	Associations	Montant en €
65748	Souvenir Français	200 €

Fait et délibéré le 27 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Yannick LITTNER



La Maire
Christine BLANCHAIS



COMMUNE DE DURNINGEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame la Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15
Présents : 12

Date de la convocation : 20.10.2025
Date d'affichage : 20.10.2025

Membres présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile,
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien,

Monsieur ANDRE David a donné procuration à Madame Christine BLANCHAIS
Madame HEID Sophie a donné procuration à Monsieur SCHMITT Sébastien
Madame LOZACHMEUR Etelle a donné procuration à Monsieur LITTNER Yannick
Monsieur WINTZ Maurice a donné procuration à Monsieur FIEGEL Gilbert

Membres absents excusés : Mme BARRILE Marie-Madeleine, M. HANINI Lahbib, M. WEBER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LITTNER Yannick

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 36/2025 Renouvellement de la convention de participation d'un agriculteur au déneigement de la commune pour la saison hivernale 2025/2026

La commune propose de renouveler la convention de déneigement entre M. Hubert LUTTMANN, agriculteur, domicilié 2, place de l'Eglise à ROHR et la commune pour l'hiver 2025/2026.

A titre d'information, M. Hubert LUTTMANN est intervenu pour déneiger les rues du village moins de 13 heures durant l'hiver 2024/2025, 12 heures durant l'hiver 2023/2024, 15 heures 30 durant l'hiver 2022/2023, à aucun moment durant l'hiver 2021/2022 et 27 heures durant l'hiver 2020/2021.

Le tarif horaire du forfait versé en début de saison reste inchangé soit 1.35 € par habitant HT (695 habitants) soit 1 032.07 € TTC.

M. LUTTMANN souhaiterait une augmentation du tarif horaire d'intervention qui évoluerait de 70 € HT/h à 76 € HT/h sans distinction de tarif horaire jour, nuit, week end et jours fériés.

En cas de neige et d'intervention, les heures travaillées se déduiraient de ce forfait.

- Si le nombre d'heures d'intervention devait être supérieur à 12 h 00, un coût horaire de 76 € HT serait appliqué et facturé en plus à la commune.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
-fixe le montant de la participation forfaitaire à 1 032.07 € TTC. En cas de neige, les heures travaillées se déduiront de ce forfait.

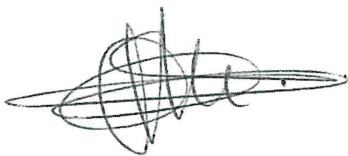
-acte que :

→si le nombre d'heures d'intervention devait être supérieur à 12 h 00 un coût horaire de 76 € HT serait appliqué et facturé en plus à la commune, sans distinction de tarif horaire jour, nuit, week-end et jours fériés.

-autorise Madame la Maire à signer la convention de déneigement avec M. Hubert LUTTMANN.

Fait et délibéré le 27 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Yannick LITTNER



La Maire
Christine BLANCHAIS

